

[Texte]

I did want to update one item in the brief. You have in the packet a letter to the IBC from Mr. Paul McCrossan, President-Elect of the Canadian Institute. Paul is not able to be with us this evening; he is on his way to England. If you were to read that letter, you would presume we had a level of agreement with the IBC that was virtually full accord, similar to the full accord we have with the CLHIA.

• 2005

Having reached that agreement with a working committee of the IBC, the board of the IBC was not able to come to full agreement, and I would like to make clear exactly the position the IBC and the Canadian Institute have on certain matters relevant to the appointed actuary. Without putting any words in anyone's mouth, we understand that the IBC is concerned about when the appointed actuary would do the forward-looking work. They believe it should be necessary only when a company is extremely close to failure, and they are also concerned about the cost aspects of having the appointed actuary do all the work that could be construed from the report.

In the negotiations with IBC, the Canadian Institute has modified its position similar to that outlined in the letter from Paul McCrossan, but let me review it very quickly. There would be a two-level approach in the work of the appointed actuary with a property and casualty company. First, there would be a test of the risk being carried in the book of business of the company relative to its capital provisions and surplus, and if the surplus relative to risk reached a certain material threshold that made it obvious to everyone that the company was safe and extremely viable—without question viable—then the forward-looking work of the appointed actuary would not be done. However, if there was a level of concern, given this test of materiality as to surplus versus risk, then scenario testing would be done and the appointed actuary, through the process of scenario testing, would decide what level was required.

The Chairman: We have members of the Canadian Institute of Chartered Accountants here. I hope they are paying attention particularly to this requirement, because right now in terms of the trust operation they are the only people involved. Your brief indicates that perhaps they should be looking at actuarial work in terms of their look at the solvency of organizations. I might ask them questions on that, so I wanted to draw it to their attention.

Mr. Brown: To finish off that particular point, at the governing council meeting of the Canadian Institute of Actuaries on November 14, a motion was passed that in drafting the standards of practice it be made clear to members, and in particular to the appointed actuary, that no unnecessary work would be done. That is now a clear provision in the drafting of the standards of practice.

Finally, I would like to start into the discussion, which will be finished by Horace McCubbin, as to exactly what we mean by the "forward look" and some of the wording in the document that uses terms like "forecasting" and

[Traduction]

Il y a un aspect du mémoire que je voudrais mettre à jour. Votre pochette contient une lettre adressée au BAC par M. Paul McCrossan, nouveau président de l'Institut. Paul n'est pas en mesure d'être avec nous ce soir puisqu'il est en route vers le Royaume-Uni. En prenant connaissance de la lettre, vous pourriez supposer que nous sommes pratiquement en accord total avec le BAC, comme nous le sommes avec l'ACCAP.

Il y a eu accord avec un comité de travail du BAC. Cependant, le Conseil du BAC n'a pas été en mesure d'en arriver à un accord complet. J'aimerais vous exposer exactement la position du BAC et celle de l'Institut des actuaires sur certaines questions ayant trait à l'actuaire désigné. Sans vouloir parler au nom du BAC, je crois savoir que ce dernier cherche à préciser dans quelles circonstances le travail de l'actuaire désigné serait un travail de prospective. Selon le Bureau, cela ne s'avère nécessaire que lorsqu'une société est très proche de la faillite. Le Bureau s'inquiète également du coût de faire faire par l'actuaire désigné un travail qui pourrait très bien être fait par les intéressés à partir des données du rapport.

Dans le cadre de ces négociations avec le Bureau, l'Institut a modifié sa position dans le sens de ce qui est contenu dans la lettre de Paul McCrossan. Permettez-moi donc de vous résumer la position actuelle. La démarche de l'actuaire désigné auprès d'une société IARD en serait une à deux paliers. Il y aurait tout d'abord évaluation du risque comptabilisé de la société en regard des réserves en capitaux et de l'excédent. Puis, dans la mesure où le rapport entre l'excédent et le risque atteindrait un seuil constatable qui témoignerait d'un degré de sécurité et de viabilité indiscutable—voire indubitable—l'actuaire désigné n'entreprendrait aucun travail de prospective. Cependant, si le coefficient objectivement constaté de l'excédent par rapport au risque était de nature à susciter des inquiétudes, alors l'actuaire désigné effectuerait les tests prospectifs pertinents afin de déterminer le seuil à atteindre.

Le président: Nous avons ici des membres de l'Institut canadien des comptables agréés. J'espère qu'ils sont attentifs à cette exigence, étant donné qu'ils sont les seuls à l'heure actuelle à participer à l'activité fiduciaire. Il ressort de votre mémoire que les comptables agréés devraient se pencher sur les résultats d'analyses actuarielles lorsqu'ils évaluent la solvabilité. Il se peut que j'aie des questions à leur poser à ce sujet et je voulais donc attirer leur attention sur cet aspect.

M. Brown: Je vous dirai donc pour terminer que, lors de la réunion du Conseil de direction de l'Institut canadien des actuaires tenue le 14 novembre, il a été recommandé et adopté que le texte des normes d'exercice de la profession fasse savoir de façon explicite aux membres et notamment aux actuaires désignés que tout travail superflu est à éviter. Il existe donc maintenant une disposition claire à cet effet en matière de réaction des normes d'exercice.

Pour terminer, je vais amorcer un sujet que relancera M. Horace McCubbin en tentant de vous expliquer ce que nous entendons par certains termes comme l'«évaluation prospective», les «prévisions» et la «situation financière